

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES REUNI LE 1^{er} OCTOBRE 2020

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Patrick Savidan, Graciela Villanueva.

Collège B : Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Sébastien Malaprade, Virginie N'Dah-Sekou, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS :

Collège « personnalités extérieures » : Aude Portalier

Collège « étudiants » : Laure Benedetti, Bastien Genot, Océane Layec, Antoine Ninclaus, Juline Clémenceau, Corentin Ferrec, Duncan Nollet, Marie Sebin

Parmi les membres invités étaient présents : Ali Benmakhlof, Sophie Blanchard, Denis Bousch, Jean Estebanez, Lucie Gournay, Séverine Grelois, Baptiste Lavat, Nicolas Le Cadet, Alejandro Roman Antequera, Francesco Sergi, Antoine Serval, Claire Sotinel.

Parmi les membres de droit étaient présents : Karine Bellance, Karine Bergès.

Anne-Lise Humain-Lamoure présente les nouvelles directions de département. Un tour de table est effectué.

1. Approbation des PV des conseils des 11 juin et 9 juillet 2020

Après lecture des demandes d'amendement reçus en amont et échanges sur d'autres proposés en séance, il ne se dégage pas de consensus sur les modifications.

L'approbation des PV de conseils du 11 juin et 9 juillet 2020 est ajournée au prochain conseil.

Il est demandé aux membres du conseil, en cas de modifications substantielles, de faire une proposition écrite avant la séance.

2. Modalités de fonctionnement du conseil

Suite aux différentes remarques concernant la durée des Conseils, il est proposé de demander à Roberto Poma d'avoir un rôle de modérateur, et aux autres membres de s'efforcer de se limiter à des interventions courtes. Roberto Poma préviendra les membres du Conseil si le déroulé initialement prévu n'est pas respecté, afin de finir les conseils dans des délais raisonnables.

Il est proposé de garder les comptes rendus succincts. Les enregistrements audio seront conservés et mis à disposition en cas de litige durant deux ans.

Les documents sont mis en ligne le plus tôt possible, dans la limite des forces humaines disponibles au sein de l'UFR. S'ils sont disponibles, ils seront mis en ligne en même temps que les convocations, sinon, l'information la plus à jour sera mise en ligne dès que possible.

Il est rappelé que les textes réglementaires encadrant les modalités de vote à distance en raison de la COVID ont cessé en même temps que l'état d'urgence sanitaire en juillet, ce qui explique le Conseil de ce jour sous un format présentiel. Néanmoins, en cas de dégradation, de nouvelles modalités devraient être proposées.

3. Actualités

Agenda de l'année - Conseils

- le 22/10 un conseil restreint portant sur les avancements locaux qui aurait dû avoir lieu au mois de juin 2020.
- le 12/11, un conseil plénier et un restreint
- le 10/12, un conseil plénier, sous réserve
- le 21/01 : un conseil plénier et un restreint (vote des comités de sélection)
- le 04/03 : un conseil plénier et un restreint (étude des CRCT)

Il n'est pas possible de se projeter après le mois de mars, les calendriers de l'université restant incertains.

Concernant les événements habituels de la Faculté (vœux, Journée pédagogique, Journée recherche, L de la nuit), le calendrier n'est pas encore fixé – les modalités seront à définir en fonction du contexte sanitaire.

Mouvement des personnels administratifs

Karine Bellance fait un point sur les départs et arrivées de personnel dans la structure administrative :

Poste	Départ	Arrivée	Date d'arrivée
Gestionnaire de scolarité	J. Grossi	Senthuran VETTIVELI	05/10/2020
Technicien informatique	T. Panni	Khaled HAFIYEDH	01/10/2020
Gestionnaire pédagogique de Licence 1	R. Conte-Ronach	Mythily VICTORIEN	21/09/2020
Assistant logistique et financière	F. Girault	Taous LAHOVAZI	05/10/2020

4. Rentrée 2020-2021

- **Point sur la rentrée au regard de la situation épidémique**

A ce jour, il n'est recensé dans l'UFR que six cas de covid avérés, épars, dont certains sont déjà sortis de quarantaine. Il semble qu'il y ait beaucoup de cas supposés, mais qui ne s'avèrent pas toujours. Un seul cas de contamination croisé à l'université entre deux étudiants a été détecté en master LEA (Créteil). Il a été décidé, en concertation avec la direction du département, de passer en distanciel pour 7 jours.

Il est rappelé que ce n'est pas à nous de tracer les cas contacts ou d'informer des tiers (respect du secret médical) : la déclaration relève de la responsabilité de chacun. Attention à ne pas pénaliser les étudiants placés en quarantaine : d'une part c'est une contrainte qu'ils subissent, d'autre part il ne faudrait pas que ce soit un frein à la déclaration spontanée.

Un mail de formalisation de la procédure de déclaration a été envoyé aux directions de département : l'information (cas COVID ou cas contact) doit être envoyée au secrétariat de direction, qui pourra récupérer si besoin les coordonnées et numéro étudiants. Les informations récoltées sont transmises à l'ARS (personnel de la sécurité sociales) : ce sont

eux qui informent des cas contacts. L'ARS ne fait pas de retour à l'UFR. Néanmoins, la centralisation des données permet de prendre si besoin des décisions de passage temporaire en distanciel.

Les modalités de transmission des besoins informatiques des étudiants non-équipés seront envoyés le 2 octobre. Un tableau de centralisation devra être envoyé sur une adresse mail unique. Attention, seuls les étudiants inscrits administrativement peuvent voir leur demande traitée. L'Université a fixé au 30 septembre le retour des équipements prêtés et les modalités viennent juste d'être envoyées. Ce dispositif n'a permis le retour que d'une vingtaine de PC sur 134. Des relances sont en cours.

Une commande de masques inclusifs (avec une partie transparente) devrait arriver dans les prochains jours, notamment pour les enseignants travaillant sur la phonétique. Les personnes intéressées doivent se faire connaître.

Un tableau a été créé par Anne-Claude Cenno afin de recueillir les demandes de création de compte numérique UPEC et d'accès aux espaces et outils numériques. Une alerte est faite sur le fait que les comptes créés seront temporaires et seront écrasés lors de la création des comptes définitifs. Il est recommandé de garder trace des mails.

Les différents UFR ont fait remonter la liste des difficultés informatiques lors du dernier CODIR élargi. Est notamment apparu le fait que la demande d'achat de licence ZOOM n'avait pas été formalisée. Le Vice-Président au CA a fait le nécessaire pour que le dossier soit relancé, avec des serveurs externes pour éviter la saturation de ceux de l'université (le coût indicatif de la licence pour l'UFR serait de l'ordre de 8 000 €).

Guillaume Marche fait part de son opposition à l'achat d'une licence ZOOM.

Après échanges, il apparaît que la multiplication des plateformes permet aussi de soulager les serveurs, il ne faut donc pas imposer une unique plateforme.

Il est rappelé que les accès aux plateformes resteront intégralement gratuits pour les étudiants. Si des enseignants ont besoin rapidement d'abonnements, il faut privilégier les abonnements mensuels plutôt qu'annuels afin de basculer plus facilement sur un abonnement établissement (notamment pour ZOOM).

Un nouvel arrêté, signé par le Préfet du Val-de-Marne, précise que les regroupements de plus de 10 personnes dans l'espace public sont interdits : les enseignants doivent être vigilants, notamment pour les sorties pédagogiques. D'autre part, les événements festifs sont strictement prohibés dans les établissements recevant du public (ERP), sans déclaration préalables en préfecture.

Un point est fait sur les inscriptions pédagogiques. Plusieurs mails ont été envoyés au Vice-Doyen à la Pédagogie, concernant des groupes de TD trop lourdement chargés. Les inscriptions administratives sont closes depuis le 30 septembre : tout étudiant inscrit administrativement, sans l'être pédagogiquement, sera placé d'office en régime dérogatoire afin de ne pas alourdir davantage les effectifs. Cette disposition concerne l'ensemble des enseignements de licence, sauf LANSAD et Blocs 2 qui ont été lancés plus tardivement. Pour ces derniers, les inscriptions se sont faites via un logiciel créé spécifiquement, et une invitation mail envoyée aux étudiants (adresse personnelle et « u-pec »).

Au 30 septembre, 800 étudiants se sont inscrits en Blocs 2 et LANSAD. Les listes d'émargement seront mises à disposition des enseignants au plus tard le 11 octobre via un espace partagé. Dans le cas où les places viendraient à manquer en Blocs 2, un appel aux collègues pourrait être fait pour augmenter les capacités d'accueil.

Yolaine Parisot suggère la neutralisation des options Faculté en raison du contexte, à défaut de trouver une autre option.

Jean-Marc Leblanc propose à court terme d'examiner les aménagements, et à long terme de revoir le dispositif des options faculté.

Pour rappel, en licence, toute demande d'inscription administrative tardive (donc hors délai) doit être adressée à Jean-Marc Leblanc pour examen d'une demande de dérogation. Les inscriptions administratives restent possibles en Master jusqu'au 30 octobre.

- **Point sur les effectifs et vote sur l'ouverture de groupes**

Le Conseil de juillet avait permis le vote de l'ouverture de

- 59 groupes supplémentaires pour la L1, soit 37 pour les enseignements disciplinaires et 22 pour les enseignements mutualisés, soit un total de 1 160 heures ETD,
- 44 groupes supplémentaires pour la L2, soit environ 997 heures ETD,

Le tout pour une enveloppe de 116 000€.

Les demandes de création remontées aux Vice-Doyens à la Pédagogie et aux Moyens ont toutes été traitées et acceptées, sous réserve de trouver les salles et enseignants. L'enveloppe n'ayant pas été complètement consommée, il est proposé de garder cette enveloppe afin de garder une marge de manœuvre pour cette année universitaire.

Plus spécifiquement, l'UFR voit passer ses effectifs d'inscrits administratifs en année glissante, de 2 996 étudiants en 2019 à 3 627 au 29 septembre, soit environ 600 étudiants en plus. L'augmentation ne se fait pas uniquement en licence, mais aussi en Master. L'augmentation est notable en Allemand, en Histoire et en Lettres.

Une question est posée sur les salles trop petites, notamment en L2. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que l'UPEC est passé de 28 000 à plus de 35 000 étudiants en quelques années : toutes les composantes cherchent des salles. De nouveaux bâtiments sont prévus, mais, dans l'attente, des aménagements sont à prévoir.

Frédéric Henry indique que deux salles sont disponibles le matin (70 et 190 places) au Cinéma du Palais.

Anne-Lise Humain-Lamoure le remercie de sa proposition.

- **Vote de modes alternatifs d'enseignement**

Comme en juin dernier, une consultation a été lancée auprès des départements sur la mise en place de modes alternatifs d'enseignement en raison de la situation sanitaire. Entre temps, un CODIR exceptionnel de l'université s'est tenu, demandant l'arrêt des cours concernant un grand nombre d'étudiants en amphithéâtre et une recommandation de travailler sur des travaux dirigés hybrides ou alternants.

Le tableau de synthèse permet de faire ressortir des similitudes entre départements et les annonces du CODIR :

- Préserver le plus de présentiel possible quand les effectifs le permettent au regard des salles attribuées (notamment pour les petits effectifs dont les masters MEEF),
- des cours alternants en TD quand les effectifs sont trop nombreux,
- la volonté de faire diminuer le volume d'étudiants présents à un même moment dans les bâtiments.

Sur la base de cette consultation et après échanges, il est fait la proposition suivante :

- en L1 : TD alternants sauf si la distance physique peut être respectée (rapport effectifs/salles), les Blocs 2 et les CM en LEA en « distanciel ».
- en L2/L3 : de même, TD alternant pour garder le plus de présentiel possible, et CM à distance, sauf si la distance physique peut être respectée (rapport effectifs/salles).

Il ne sera pas possible de remanier tous les emplois du temps. Néanmoins, le passage de cours en distanciel va libérer de grandes salles. Une répartition de ces salles sera faite en garantissant une équité entre départements.

Certaines exceptions sont possibles pour du présentiel intégral :

- Formation aux concours (MEEF sous réserve de réattribution de salle).
- TD informatique spécialisé (hors TICE), sous réserve que l'effectif permette d'avoir un étudiant par ordinateur.

Il est rappelé que le principe de l'alternance signifie dire que les étudiants ne viennent qu'une semaine sur deux. Le groupe qui n'est pas pris en charge pendant la semaine doit idéalement se voir proposer du travail. Les cours hybrides (50% à distance en direct, 50% dans la salle) restent techniquement aujourd'hui très difficiles, leur mise en place reste à l'appréciation des équipes pédagogiques.

Des modalités sont à fixer pour l'ensemble de la Faculté afin de pouvoir gérer les doubles licences, cours mutualisés, etc. Après test sur un large échantillon, l'équi-répartition se fait mieux via le numéro de carte étudiante que via la date de naissance.

Le département d'Anglais fait connaître son opposition à l'utilisation du numéro étudiant plutôt que le jour de naissance, et sur les modalités de mise en place des alternances avant le Conseil de gestion, notamment parce que les anglicistes ont déjà lancé une alternance fondée sur la date de naissance.

Stephanie Wojcik fait part de la demande de certains étudiants de passer en 100% distanciel pour le parcours communication en raison de la dangerosité des trajets et transports, libérant des places pour ceux souhaitant être en 100% présentiel. Un sondage a été fait pour ce parcours via un tableau partagé.

Une question est posée sur des collègues voulant faire du 100% distanciel, y compris en petit groupe. Il est rappelé qu'en l'état actuel de la législation, la décision de mise à distance complète d'un personnel ne peut se faire que sur décision de la médecine de prévention : l'UFR peut appuyer une demande d'accélération du traitement de la procédure de demande. Malgré une quinzaine de demandes, seuls trois collègues ont eu une recommandation de travail à distance. Il est rappelé que ces règles s'appliquent également aux vacataires.

Une question est posée sur le réapprovisionnement des consommables (lingettes, gels, etc.) : il est répondu que des stocks sont disponibles auprès de Myriam Hamed-Ikken ou Julien Giethlen.

Les élus étudiants soulignent le besoin d'avoir des règles claires afin de faire taire les rumeurs et de rassurer les étudiants. Un suivi à distance doit absolument être fait, notamment en L1 et L2, lorsque les étudiants ne sont pas dans leur semaine de présentiel.

Sont également proposées des modalités communes pour les enseignements mutualisés :

- en L1 TICE : alternance
- en LANSAD : après discussions, alternance (soit 5 séances en présentiel par étudiant), tout niveau et toutes langues confondues

Ces modalités sont proposées au vote ainsi que la proposition suivante :

- Le principe général est l'alternance, sauf si la distanciation peut être assurée (rapport effectifs/salles).
- Les CM aux effectifs importants sont placés en distanciel, sauf si les effectifs et salles le permettent et notamment :
 - o Les concours (MEEF, etc.)
 - o Les TD de spécialités en salle informatiques
 - o Les CM/TD groupés, considérés comme TD

Le jour de la date d'anniversaire s'applique dès lors que le principe de l'alternance est retenu :

- semaine A (semaine du 5 octobre) : personnes nées un jour impair
- semaine B (semaine du 12 octobre) : personnes nées un jour pair

Il est fait lecture des procurations.

Le Conseil vote à l'unanimité ces dispositions.

L'attention des élus et invités est attirée sur différents points :

- en cas d'obtention d'une salle plus grande suite à la libération par un autre groupe, l'enseignant sera notifié par mail,
- les enseignants et départements sont responsables de la communication aux étudiants en cas de modification de la règle générale (hybridation, présentiel, *etc.*),
- dans le cas où l'enseignant choisit l'hybridation, il est responsable de la technique informatique, l'équipe administrative n'étant pas assez étoffée pour appuyer cette pratique.
- les nouveaux préfabriqués seront livrés fin octobre, avec de grandes salles de cours.
- l'UFR ne peut garantir qu'un plan C ou D « 100% distanciel » ne sera pas imposé à un moment ou à un autre par des instances supérieures (Ministère, Préfecture, Université),
- Il faut profiter du présentiel tant qu'il existe et songer aux évaluations, même si l'on est très tôt dans l'année (une demande ferme a été faite à la direction de l'université pour que tout étudiant ait au moins deux devoirs sur table). Une réflexion sera menée sur les partiels, mais il n'est guère envisageable de pouvoir faire passer des partiels en 100% présentiel,
- Il est souhaitable autant que possible de mettre à disposition des enregistrements ou des diaporamas commentés en « asynchrone » (EPREL, BBB via le Pod de l'UPEC le permettent).

Suite à une question, il est également rappelé que le CIDP propose des formations à différents outils.

5. Vote de crédits pédagogiques

Myriam Baron souligne que l'éventuel passage en distanciel complet annulera *de facto* les sorties pédagogiques.

Les calendriers d'appels à projet ont été réduits en raison de la crise sanitaire. Les actions pour le second semestre 2019-2020 ont, sans surprise, été annulées à 95% (les crédits d'une action ont été exceptionnellement convertis en achat d'ouvrage, la manifestation ayant pu se tenir à distance)

Trois demandes ont été formulées par deux départements : 2 sorties avec l'IUT, une en décembre, l'autre en octobre. Doivent être joints aux projets de sortie en province la liste des étudiants, mais également des justificatifs des lieux d'hébergement attestant du bon respect des normes sanitaires.

Il est rappelé que les montants d'encadrement pour les sorties pédagogiques ont été relevés et sont de

- 35 euros par jour et par étudiant si nuitée
- 25 euros par jour et par étudiant sans nuitée

Deux demandes sont parfaitement dans les règles et procédures (département de communication et un des 2 stages du Master Dynarisk). Le Conseil vote les subventions sous réserve que les enseignants puissent fournir les attestations et listings demandés.

Après calcul, la demande pour le second stage du Master Dynarisk n'est pas conforme (545€ demandé), le conseil ramène l'accord de subvention à 525€, limite maximum du barème, avec les mêmes réserves que pour les deux autres demandes.

Le conseil vote à l'unanimité les trois demandes de subventions avec les réserves précitées.

6. Vote de maquettes en licence santé

Les maquettes ont été délivrées très tard en raison de la mobilisation des enseignants de la faculté de Santé, praticiens à l'hôpital pour nombre d'entre eux, lors de la crise sanitaire de mars à juillet.

Jean-Marc Leblanc présente les deux éléments à voter : un module « santé » proposé et effectué par l'UFR de Santé qui s'insèrera dans les parcours disciplinaires de l'UFR LLSH sur le modèle des parcours « communication » ; la maquette de la licence sciences pour la santé de l'UFR de santé dans laquelle s'insère un module SHS auquel participeront des collègues de l'UFR LLSH. Il ne s'agit dans les deux cas que du niveau L1.

Le module SHS dans les licences de santé concerne un millier d'étudiants. Il a été élaboré par un groupe de travail constitué par Anne Raffarin (Lettres), Hélène Charreire (Géographie) et Roberto Poma (Philosophie), qui seront *a priori* parmi les futurs intervenants de ce module. Il est rappelé que les autres Facultés qui participent au dispositif proposent des modules sur la même base – il s'agit d'un schéma général coordonné.

Le directeur du département de Philosophie, Ali Benmakhlouf, fait part de ses réserves sur les maquettes de l'UFR de Santé.

Sont proposés aux votes le module « santé » en licence SHS et le module SHS en licence 1 de santé.

Les maquettes sont votées à l'unanimité.

7. Information sur les retours de la DEVE sur la nouvelle offre de formation à finaliser

Jean-Marc Leblanc fait un retour sur l'élaboration de la nouvelle offre de formation, qui s'est fait en deux temps : maquettes envoyées à la DEVE en juillet 2019 pour les enseignements et leurs ECTS, puis les MCC en juin dernier. Le retour de ce service a eu lieu le 10 septembre 2020 avec une demande de contreproposition de l'UFR au 14 septembre. L'équipe de direction a fait savoir que l'UFR ne pourrait pas tenir ce délai, mais a répondu néanmoins à de nombreuses questions et levé des incompréhensions.

D'une manière générale, la DEVE précise les éléments suivants :

- certaines répartitions d'ECTS posent problème
- sur les UE stage, certaines maquettes ne mettent pas assez en valeur le poids du stage, ou mettent les stages en option facultative
- certains intitulés d'UE sont à revoir (formulation en termes de compétences, incohérences, *etc.*)

Certaines maquettes seront donc à revoir.

Au-delà de ces maquettes, certains éléments seront à aborder en commission pédagogie :

- règles de progression des études (AJAP)
- évolution des dispositifs pédagogiques mis en place pour les « oui si 2 »
- affichage des parcours enseignements

Lucie Gournay demande comment des modifications de maquettes pourront être mises en place alors que la NOF est effective depuis septembre.

Il est répondu qu'il ne s'agit que d'ajustements à la marge, qui ne modifient pas les volumes horaires par exemple.

8. Information sur un nouveau dispositif de contrats doctoraux

Anne-Lise Humain-Lamoure explique qu'il existe plusieurs dispositifs au sein de l'UPEC :

- des contrats doctoraux complets issus d'une dotation État ancienne : entre 21 et 30 contrats selon les années dont la répartition entre Ecoles doctorales (ED) est tous les ans problématique au regard du seul critère retenu (nombre d'encadrants HDR),
- des allocations complémentaires financées entièrement par l'Université (3 par an, avec objectif d'augmenter ce chiffre de telle sorte qu'il y ait 40 allocations par an)

Partant du constat du faible nombre d'allocations au regard du nombre de doctorants et d'HDR, en comparaison avec d'autres établissements, l'Université a la volonté d'augmenter rapidement le nombre d'allocations. D'où ce nouveau dispositif : la direction centrale appuie la mise en place de contrats en apportant la moitié du financement, l'autre moitié restant à trouver par financement extérieur ou par (co)financement composante et/ou laboratoire. Il s'agit donc de moyens supplémentaires, mais aussi de dépenses supplémentaires, avec un engagement sur 3 ans, ce qui nécessite une prévision pluriannuelle avec une montée en charge. Sur la base de deux contrats cofinancés par an, le budget nécessaire la 3^{ème} année en pleine charge est proche de 100 000 €, ce qui représente un quinzième du budget de l'UFR, budgets des laboratoires compris.

L'importance de ce budget constitue un vrai enjeu dans la composante : engager ce dispositif implique entre autres de faire des choix budgétaires entre plusieurs postes. Il est rappelé que le budget de l'UFR est composé à 60% de ressources propres, soumises aux aléas et dont le maintien en 2021 est sujet à caution. Plusieurs départements, qui contribuent fortement à ces ressources, ont manifesté leur volonté d'une répartition moins mutualisée de ces « recettes ».

Il faut donc étudier très sérieusement la faisabilité en prenant en compte le peu de visibilité dans le contexte particulier que nous vivons et définir des procédures car un tel engagement doit se faire sur un projet clair.

Karine Bergès présente ce qui pourrait être proposé à la réflexion. L'UFR souhaite pouvoir financer deux contrats doctoraux, en rappelant qu'il s'agit d'un véritable choix budgétaire et d'un levier qui relève de la politique de recherche de l'UFR, pour appuyer les laboratoires, les ED et les doctorants. Elle insiste sur le fait qu'un tel engagement suppose que l'UFR y trouve un intérêt à plusieurs niveaux :

1. En soutenant l'encadrement doctoral des collègues appartenant aux laboratoires rattachés à la composante
2. En soutenant l'attractivité des masters, de sorte à mieux articuler le passage master/doctorat. Des Doctoriales pourraient également être mises en place pour encourager l'inscription de bons masterants en LLSH en doctorat.
3. En veillant à ce que ces contrats soutiennent la diversité de nos recherches, peut-être même des champs de recherche moins soutenus que d'autres à l'UPEC.

Elle rappelle qu'il est nécessaire que ce dispositif s'inscrive dans un projet collectif, que l'ensemble des collègues se l'approprient dans un premier temps, et que la procédure soit soumise à discussion, pour définir notamment des critères d'attribution, peut-être au sein de la commission Recherche.

Elle insiste sur le fait que des négociations sont en cours avec la présidence pour pouvoir desserrer le calendrier qui est très serré.

Plusieurs remarques sont faites, notamment par Guillaume Marche, sur le calendrier très resserré imposé et le manque de visibilité sur une extension de ce calendrier.

Claire Sotinel fait remarquer qu'investir un quinzième du budget sur le doctorat, alors qu'il n'y a pas de marge de manœuvre sur des formations innovantes paraît incongru. L'effort sur le doctorat doit être porté par l'université et non l'UFR, dont la dimension recherche se traduit autrement que dans le doctorat.

Saluant un cofinancement rare, Yolaine Parisot trouve gênant malgré le calendrier resserré de ne pas s'investir dans ce projet. Elle s'associe à Guillaume Marche pour avoir davantage d'éléments sur les reliquats de budgets (écart réalisé / prévisionnel).

Après vérification des chiffres, le taux d'exécution de l'UFR en fonctionnement est de 99%, l'écart entre le prévisionnel des recettes (dimension importante de l'équilibre) et le réalisé, était en 2019 de seulement 14 764 € (et reste stable pour les 3 dernières années).

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que l'UFR n'a aucune vocation à se substituer aux laboratoires de recherche et aux Ecoles doctorales. Néanmoins, le conseil a bien vocation à décider de l'affectation du quinzième de son budget.

Dans le cas où l'UFR déciderait de consacrer une partie de son budget au financement de contrats doctoraux, Ali Benmakhlouf pense qu'il vaut mieux que l'UFR finance directement les ED et n'interfère pas dans leur politique de recrutement.

Guillaume Marche pose les mêmes constats, mais en tire des conclusions inverses. Il faut financer les deux contrats doctoraux pour l'ED Culture et Société, qui a été très mal servie l'an passé et cette année. Pour 2021, il souhaite qu'une protestation soit faite auprès de la direction de l'UPEC pour obtenir des contrats doctoraux complets.

Il est rappelé que l'ED CS n'est pas la seule ED à laquelle les collègues de l'UFR LLSH participent et qu'on ne peut sans procédure se focaliser arbitrairement sur telle ED ou telle autre.

Questions diverses

Aucune question.